

Communiqué de presse du 6 juin 2016

2015 : PRIORITÉ À LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Les institutions de prévoyance ont affiché en 2015 un résultat net positif de 99 millions d'euros en dépit d'une légère baisse des cotisations qui ressortent à 13,1 milliards d'euros. Les IP ont ainsi privilégié une gestion saine et efficace des contrats dans un contexte de compétition accrue. Ce faisant, malgré un environnement de taux extrêmement bas et un cadre réglementaire toujours changeant, les IP ont consolidé leur assise financière et leur ratio de solvabilité.

Légère hausse des cotisations en santé, baisse en prévoyance

La baisse de 1,6 % des cotisations masque des disparités entre types de garanties. Les cotisations en santé ont progressé de 0,6 % à 6,23 milliards d'euros en 2015. Ce résultat est globalement satisfaisant alors que la pression concurrentielle s'est fortement accrue en prévision de la généralisation de la complémentaire santé en entreprise au 1er janvier 2016. Fortes de leur expérience dans le domaine des contrats collectifs, les IP ont fait le choix de l'efficacité plutôt que de s'engager dans une course aux parts de marché ou au prix. Un choix qui ne les a pas empêchées au final de maintenir leurs positions.

En prévoyance, le montant des cotisations est en baisse de 3,5 % à 5,94 milliards d'euros. La sinistralité est restée globalement stable. En revanche, la prévoyance a souffert de la forte baisse des taux d'intérêt, qui a particulièrement pesé en 2015 sur le résultat en alourdissant la charge des futures prestations. Elle a également été impactée par la réforme des retraites de 2010 dont l'effet avait été lissé sur 5 ans. Enfin, la concurrence accrue a eu un impact important sur la prévoyance.

En retraite supplémentaire, les cotisations affichent une baisse de 3,9 % à 930 millions d'euros, un recul qui s'explique par le choix des entreprises de provisionner davantage plutôt que d'externaliser la gestion des contrats.

Une solvabilité élevée

En 2015, le ratio de Solvabilité 1 est maintenu, à hauteur de 6,2 fois l'exigence réglementaire actuelle. Les IP ont anticipé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de Solvabilité 2 pour laquelle elles se sont bien préparées en coordination avec les pouvoirs publics et l'ACPR. L'ensemble des données financières clés du bilan a progressé l'an dernier : les fonds propres ressortent à 14,79 milliards d'euros (+1 %) et les placements à 60,38 milliards d'euros (+3 %).

Les résultats des groupes en ligne avec ceux des IP

Le chiffre d'affaires consolidé des groupes s'élève à 26,7 milliards d'euros en 2015, soit une érosion de 2,6 %. Les groupes affichent une légère baisse en santé (-0,7 %) mais des hausses en prévoyance (+0,5 %) et en retraite supplémentaire (+1 %). Cependant dans ce contexte, la part des IP dans les résultats consolidés des groupes augmentent.

Préparer les défis de demain

Les institutions de prévoyance ont fait face à une modification en profondeur de leur environnement réglementaire et concurrentiel en 2015 avec la généralisation de la complémentaire santé. Elles ont fait des choix exigeants qui ont légèrement pesé sur le montant des cotisations reçues mais qui leur permettent d'envisager sereinement une gestion dans la durée de leurs contrats ainsi que des investissements, notamment dans les systèmes d'information. Il est important de noter que cette rigueur dans la gestion ne s'est pas faite au détriment de l'action sociale qui ressort à 88 millions d'euros.



À PROPOS DU CTIP Le CTIP représente les institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il est doté d'un conseil d'administration paritaire, dont la présidence alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés.

Le CTIP accompagne les institutions de prévoyance dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur le cadre de leur activité et sur leur développement.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr